

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 13 janvier 2020, à la salle du conseil située au 138 avenue Pleau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à trois (3) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro DM-19-023
 - Pour les immeubles situés au 1288 à 1300, avenue Cantin, autoriser un revêtement en planches de bois horizontales, traitées et vernies afin de camoufler et rendre conforme un mur de soutènement dérogatoire par le matériel utilisé soit des blocs de béton industriels au lieu de blocs de béton décoratifs ou architecturaux comme l'exige la réglementation;
2. Demande de dérogation numéro DM-19-024
 - Pour l'immeuble situé au 282, avenue Kernan, de rendre conforme la marge de recul avant inférieure du bâtiment principal à 5,74 m au lieu du 6,0 m prescrit par la réglementation;
3. Demande de dérogation numéro DM-19-025
 - Dans le cadre de l'implantation d'un complexe résidentiel de 124 logements et de 7 étages pour l'immeuble situé au 450, Route 138, d'autoriser :
 - a. Une marge de recul latérale droite de 5,0 m au lieu du minimum de 7,5 m prescrit;
 - b. Une marge de recul arrière de 6,0 m au lieu du minimum de 6,5 m exigé par la réglementation.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Donné à Donnacona, le 10 décembre 2019.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat